



7

*Ambassade, Mission Permanente de la République Togolaise
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres Organisations Internationales à Genève*

Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel (EPU)

13^{ème} Session

Examen du Maroc

*Déclaration de Son Excellence Madame Nakpa POLO, Ambassadeur
Représentant Permanent auprès de l'Office des Nations Unies, de
l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations
Internationales à Genève*

Genève, le 22 mai 2012

14 h 30 - 18 h

Merci Madame la Présidente,

Madame la Présidente,

*Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation marocaine conduite par Monsieur le Ministre de la Justice et des Libertés, **Mahjoub El Haïba.***

Madame la Présidente,

La présentation du rapport du Royaume du Maroc au titre du 2^{ème} Cycle de l'EPU intervient dans un contexte marqué par l'accélération du processus de réformes, processus dont le couronnement a été l'adoption le 1^{er} juillet 2011 de la nouvelle constitution qui réaffirme l'adhésion de ce pays aux principes et valeurs des droits de l'homme, tels qu'ils sont universellement reconnus.

La nouvelle constitution consacre en effet, la primauté des conventions internationales ratifiées sur le droit interne, la prohibition de la torture et des violations graves des droits de l'homme, la présomption d'innocence et le droit à un procès équitable, les libertés de pensées, d'opinion, d'expression, de la presse et le droit d'accès à l'information, le renforcement de l'égalité homme-femme par l'affirmation du principe de la parité, le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire etc...

Madame la Présidente,

Ma délégation note que, depuis le 1^{er} EPU, le Gouvernement du Maroc a procédé à la ratification de la convention internationale des droits des personnes handicapées et de son protocole

facultatif, du protocole facultatif à la convention contre la torture et du protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, à réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il a procédé à l'acceptation de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques.

Le Maroc a aussi retiré ses réserves sur la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le Togo félicite le Maroc pour toutes ces avancées non négligeables en matière de promotion des droits humains fondamentaux et l'exhorte à poursuivre le chantier des réformes politiques, économiques et sociales notamment en matière d'emploi, d'éducation, de santé et de logement.

Il invite la communauté internationale à apporter au Maroc toute l'assistance dont -il a besoin pour renforcer ces acquis.

Je vous remercie.

